



Adoption d'enfants majeurs

Par **stan 76**, le **13/01/2014** à **15:24**

Bonjour, je suis marié depuis 2000 avec une femme qui avait deux enfants d'un précédent mariage. Elle est donc divorcée et le père des enfants est décédé. J'ai le projet d'adopter les enfants de ma femme qui sont respectivement âgés de 36 et 33 ans. Quelles démarches dois-je faire? Ou retirer un dossier pour la demande d'adoption? Il se dit qu'un avocat est obligatoire, il se dit des fois le contraire. Qu'en est-il et quel genre d'avocat à solliciter? Pouvez vous préciser même à quelque chose près le coût de cette adoption? Merci d'avance.

Par **domat**, le **13/01/2014** à **15:58**

bjr,
l'adoption simple est possible si bien entendu les personnes concernées sont d'accord en particulier sur le nom de famille.
il faut une procédure devant le tribunal de grande instance et l'avocat est obligatoire.
vous pouvez consulter ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2973.xhtml>
cdt